
CABINET

Arrêté n° 4715 /MID-CAB

Déterminant les pièces d'identité à présenter pour voter

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°9-2001 du 10 décembre 2001 portant loi électorale, telle que modifiée et complétée par les lois n° 5-2007 du 25 mai 2007, 9-2012 du 23 mai 2012, 40-2014 du 1^{er} septembre 2014, 1-2016 du 23 janvier 2016, 19-2017 du 12 mai 2017 et 50-2020 du 21 septembre 2020 ;

Vu le décret n°2016-34 du 1^{er} février 2016 fixant l'organisation, le fonctionnement de la Commission nationale électorale indépendante et les modalités de désignation de ses membres ;

Vu le décret n°2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2017-404 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;

Vu le décret n°2021-26 du 13 janvier 2021 portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection du Président de la République ;

Vu l'arrêté n°89/MID-CAB du 14 janvier 2021 fixant la période de dépôt des dossiers de candidature à l'élection du Président de la République, scrutin du 21 mars 2021.

ARRETE :

Article premier : Pour exercer son droit de suffrage, l'électeur inscrit sur la liste électorale de la localité où il a son domicile ou sa résidence présente l'une ou l'autre des pièces suivantes :

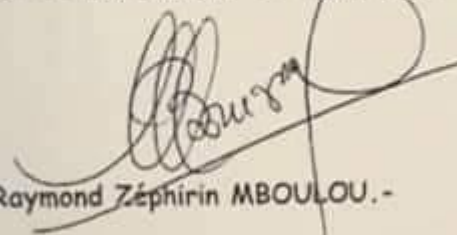
- la carte nationale d'identité ou l'attestation en tenant lieu ;
- le passeport ;
- le permis de conduire ;
- le livret militaire ;
- la carte professionnelle ;
- la carte d'étudiant ou d'élève.

Article 2 : A défaut de toutes pièces visées ci-dessus, la preuve de l'identité peut être obtenue au moyen d'un acte de naissance, conforté par le témoignage de deux électeurs

au moins, inscrits sur la liste électorale du même bureau de vote et détenteurs eux-mêmes de l'un des documents administratifs cités à l'article premier ci-dessus.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 19 mars 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. MBOULOU', written over a horizontal line.

Raymond Zéphirin MBOULOU. -